



Manifeste du Haut Conseil Culturel Franco-Allemand

A la veille du cinquantième anniversaire du traité d'amitié franco-allemand – un traité dont la portée politique et symbolique ne saurait être assez soulignée -, les membres français et allemands du Haut Conseil Culturel tiennent à rappeler solennellement le rôle déterminant de la culture dans les relations entre les deux peuples, dans le processus de construction européenne et dans la réponse à apporter aux enjeux du présent comme de l'avenir.

Le partenariat d'un demi-siècle qui lie nos deux pays a créé entre eux une multiplicité de rencontres, d'échanges et de synergies qui s'étend à tous les domaines, de l'économie à la politique, de l'éducation à la culture, des sciences aux arts. Unique au monde par sa densité, cette imbrication multidimensionnelle est cependant tout le contraire d'un acquis. Loin d'être un mérite, elle est à réinventer en permanence et ne trouve son sens que lorsqu'elle permet de mieux répondre à des défis de portée plus générale.

Incertaine de son avenir, confrontée à une crise financière, économique et monétaire de première importance qu'elle n'a pas encore vraiment réussi à surmonter, l'Europe est à la croisée des chemins. Longtemps considérée comme une référence suprême et comme le compas du futur, l'économie néolibérale, avec ses présupposés dogmatiques et sa logique envahissante, a fait la preuve de son incapacité à apporter une réponse convaincante aux questions fondamentales que se posent les hommes et les sociétés.

Est-il d'autres réponses que l'éternelle soumission au dictat économique ? De nombreuses époques de l'histoire culturelle de l'Europe ont dû résister à l'égoïsme des privilégiés. La valeur historique d'une époque se mesure à l'aune de sa capacité à concrétiser les exigences d'une vie réussie à travers la culture et à les prémunir contre la mainmise du pouvoir de l'argent et de l'Etat. N'importe-t-il pas, à l'heure où la part des deniers publics accordée à la culture est en nette diminution, de préserver par tous les moyens les faibles budgets existants ? L'art, la culture et les institutions qui les servent peuvent contribuer à examiner l'errance métaphysique de l'Homme moderne et à l'inscrire ainsi dans une conception du monde et de la société qui va au-delà du matérialisme traditionnel et insatisfaisant.

Toute société axée sur la seule recherche du profit brille par sa pauvreté intellectuelle. Qu'elle le veuille ou non, cette précarisation de l'esprit lui vaudra de disparaître. Nombre de problèmes propres à notre époque nécessitent une réflexion autrement plus complexe qu'une simple analyse des coûts et des bénéfices. La richesse culturelle de l'Europe est immense, il y a beaucoup à perdre. Ce qui apparaît comme l'un des derniers espaces aptes à se pencher sur les fondements de la question sociale est menacé de disparition. Nous devons élever l'art et la culture au rang de valeurs fondamentales de notre vie.

La richesse d'une société se mesure aussi au nombre d'institutions à but non lucratif qu'elle est en mesure d'entretenir. Aujourd'hui, cherchant son bonheur presque uniquement dans le profit, notre société a besoin d'alternatives dans sa recherche de sens.

L'art est un luxe que l'on se permet parce qu'il ne produit rien au sens économique du terme. Cela devrait justement être considéré comme l'expression d'une société riche, tant intellectuelle qu'économique.

Ces défis qui sont à la fois ceux de nos deux pays et de l'Europe tout entière ne pourront être relevés que par des initiatives concrètes, prises en commun.

1. Marché, culture, exception culturelle

La création, la production et la diffusion des biens et des services culturels constitueront un pilier majeur du développement économique des dix prochaines années. Ce que l'on appelle l'économie de l'immatériel, l'économie du savoir, sera à l'avenir source croissante de richesse et d'emplois. Pour que les créateurs culturels puissent en profiter, il importe d'établir des règles du jeu qui tiennent compte du caractère particulier des biens culturels. A la pratique d'une concurrence absolue et sans limites sur le marché libre nous opposons avec force celle de l' « exception culturelle », telle que définie en France, qui différencie entre biens d'ordre général et biens culturels.

2. Education artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle fait partie de ces domaines dans lesquels, comme dans bien d'autres, la France et l'Allemagne ont encore beaucoup à faire. Ainsi, les bienfaits de l'éducation artistique, pourtant reconnus par tous désormais, n'ont pas encore réussi, malgré des efforts répétés, à trouver la place qui leur revient dans les programmes scolaires. Tout en tenant compte des différentes structures étatiques, il semble inéluctable de procéder à une réorganisation de l'enseignement des matières artistiques (musique, danse, beaux-arts, spectacle vivant), en particulier dans le cycle primaire des deux pays, si l'on veut accorder à ces matières la même place qu'aux matières scientifiques, aux mathématiques, à l'histoire ou aux sciences sociales.

3. Droits d'auteur et diversité culturelle

La collision entre un marché orienté vers le consommateur et les exigences d'une création culturelle libre remet en question, en théorie et dans la pratique, le droit de la propriété littéraire et artistique. La France et l'Allemagne doivent conférer au droit d'auteur et aux droits voisins le caractère de piliers fondamentaux de toute politique culturelle dès lors que ces droits permettent aux créateurs culturels de vivre de leur art, d'être économiquement indépendants et de développer librement leur activité culturelle.

Ce n'est qu'à cette condition qu'une diversité culturelle, menacée de disparition dès lors qu'elle est soumise à une concurrence totalement libre sur un marché non régulé, est possible.

En matière de propriété littéraire et artistique, Internet revêt une importance particulière : les prestataires mettent en ligne de plus en plus de contenus en complète violation des droits des auteurs, qu'ils soient écrivains, artistes, compositeurs ou metteurs en scène. A cet égard, plusieurs options sont actuellement à l'étude en Europe. En même temps que le recours à des pénalités *a posteriori*, le Haut Conseil Culturel franco-allemand donne la priorité à la mise en place de plateformes légales à l'image de celles que les industries de la musique et du livre mettent actuellement en place progressivement, respectant ainsi le droit d'auteur.

4. La culture, une responsabilité des pouvoirs publics

Le soutien des pouvoirs publics à la culture en France, en Allemagne et dans l'Union européenne ne doit pas faire les frais de contraintes budgétaires de court terme. Ce soutien comporte en premier lieu des financements directs, des subventions, publiques ou privées, à diverses disciplines artistiques. Mais la responsabilité des pouvoirs publics ne saurait se limiter aux seuls aspects financiers : les mesures de régulation qui ont permis à des entreprises créatives, dont la motivation n'est pas exclusivement la recherche du profit, et à des œuvres expérimentales de voir le jour et d'être diffusées, ont joué un rôle primordial dans le passé (le prix unique du livre par exemple) et continueront de le faire. Cela concerne notamment les maisons d'édition d'œuvres d'art, les producteurs de cinéma d'art et d'essai ou encore les labels indépendants.

5. L'Europe et la culture

La culture n'est pas qu'un simple loisir. Elle implique une réflexion critique sur l'art, une réflexion guidée par des idéalismes et une certaine conception de la beauté. En matière de politique culturelle, chaque Etat apporte des réponses différentes, dictées par l'histoire et par l'organisation politique de chaque pays. Les grandes catégories d'actions se ressemblent mais elles s'inscrivent dans des contextes variés et prennent ainsi des formes différentes. Il conviendrait par conséquent de réfléchir au statut de l'artiste, à un pacte pour l'art et la culture dont l'ambition serait de voir dans l'Europe une entité associant étroitement le rôle et la fonction de la culture à sa nature politique. Nous demandons donc, au niveau de l'Union européenne, qu'un article sur l'art et la culture soit ajouté à la constitution européenne.

En accord avec le Centre européen des Fondations, le Haut Conseil culturel franco-allemand se prononce en faveur de la mise en place d'un statut européen pour les fondations, statut dont la Commission européenne doit débattre au cours des prochains mois. Ce nouveau statut assurerait aux fondations une visibilité renforcée au niveau international et permettrait de promouvoir la réalisation d'activités d'intérêt commun au sein de l'Union européenne. Le Haut Conseil culturel franco-allemand émet le souhait que la Fondation franco-allemande, objet de réflexions de long terme, soit dotée d'un statut analogue qui lui conférerait un atout idéal.

Quelles mesures concrètes le Haut conseil culturel franco-allemand envisage-t-il pour l'avenir ?

Enseignement obligatoire des arts dans les classes maternelles et primaires. Dans le secondaire, obligation de suivre une matière artistique au moins. Formation de personnels enseignants en quantité suffisante.

Valorisation des droits d'auteur au niveau européen, y compris sur Internet, de sorte que les artistes puissent vivre de leurs créations.

Reconnaissance au niveau international du principe d'exception culturelle grâce à son application sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne et à sa reconnaissance en tant que volet des négociations dans la perspective du prochain accord commercial international.

En 2013, création d'une Fondation franco-allemande de droit européen, à l'occasion du 50ème anniversaire du Traité de l'Elysée et du 25ème anniversaire de la création du Haut Conseil culturel franco-allemand, dotée de son propre budget et chargée de gérer et de promouvoir des activités culturelles franco-allemandes.